

# SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier et RÉMOND Bruno.

## EXCUSÉS :

Mmes AYADI Jalila a donné pouvoir à Mme BOYER Candice.

Mr ROLLET Thibault.

## SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 28 Juin 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## SYNDICAT DU COLLÈGE DE MORMANT

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en vue du passage à la M57 au sein du syndicat du collège de Mormant, il leur a été demandé de procéder à une modification des statuts.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat du collège de Mormant.

## SDESM

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés. Une campagne d'adhésion à ce nouveau groupement de commandes est donc proposée aux communes qui le souhaitent. L'adhésion au groupement de commandes n'entraîne pas automatiquement la souscription aux marchés.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE D'ADHÉRER** au groupement de commandes proposé par le SDESM.

## SIETOM

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le syndicat du Sietom demande l'identification d'un élu relais pour notre collectivité dans le cadre du déploiement de la communication sur l'Extension des Consignes de Tri.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose Monsieur Xavier Mauborgne, comme élu référent pour la commune d'Andrezel.

## **ÉCOLE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la rentrée s'est bien passée au sein de notre école d'Andrezel qui accueille désormais une classe de GS dont Madame Mauborgne est l'enseignante et une classe de CP/CE1 dont Madame Martinot est l'enseignante. Un grand ménage avait été fait par notre agent technique et de nombreux bénévoles durant les vacances. Monsieur le Maire ainsi que la directrice les en remercie.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Inspectrice est venue rencontrer les trois maires et le président du RPI après la rentrée pour faire le point sur les effectifs à venir et les projets des communes. A ce jour, il n'y a pas de crainte de fermeture de classe.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire appel aux services d'un architecte pour la rénovation des toilettes de l'école. Des travaux de peinture sont également à prévoir dans la classe de GS.

Monsieur Mauborgne demande s'il serait possible d'installer un panneau « école » sur la façade car de nombreux livreurs ne trouvent pas l'école.

## **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas mettre d'illuminations de Noël cette année afin de faire face au coût des énergies qui explose.

Une réflexion doit s'engager sur la manière d'apporter malgré tout un esprit de fête pendant cette période.

## **COLIS DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de reconduire le colis offert aux aînés de la commune. Ce colis est offert aux personnes de 70 ans et plus.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de reconduire la formule de l'an passé, à savoir un colis de produits locaux et régionaux.

## **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 rend obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes et EPCI (intercommunalités). Cette obligation n'est pas acceptée par une majorité de communes et d'EPCI. Concernant notre intercommunalité, cette dernière a décidé de prendre une délibération au taux de 0%.

## **PROJET DE PRISON À CRISENOY**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le sujet de la prison de Crisenoy continue de faire naître des dissensions entre les différentes communes de l'intercommunalité. Un vote doit avoir lieu lors du prochain conseil communautaire le lundi 03 octobre 2022.

## **INAUGURATION DU CITY STADE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'inauguration du city stade aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 16h. MM. Jean-Louis Thieriot, député et représentant du Département de Seine-et-Marne et James Chéron, Vice-président de la Région Ile-de-France et Maire de Montereau seront présents.

## **REPAS DES AÎNÉS**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre en charge une participation de 30€ au repas pour les conseillers et les membres de l'Andrezélienne, afin de les inciter à venir partager ce moment avec nos aînés.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

## **ANDREZÉLIENNE**

L'association l'Andrezélienne formule la demande de pouvoir utiliser le bureau au-dessus de l'école afin de s'y retrouver pour ses réunions.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette demande.

## **QUALITÉ DE L'EAU**

Lors de la réception de la dernière facture d'eau, un document a été envoyé concernant la note globale de la qualité de l'eau distribuée et cette dernière était dégradée au niveau C.

Monsieur le Maire a demandé des explications à Aqualter et ces derniers expliquent cette notation par un prélèvement effectué (une fois par an) juste avant le changement des charbons de l'usine. La société Aqualter tient à rassurer les consommateurs l'eau distribuée est tout à fait propre à la consommation et respecte les normes.

## **FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commercialisation de la fibre sur notre commune débutera à partir du 26 novembre 2022. Les opérateurs pourront commencer à démarcher les habitants à partir du 26 octobre 2022 sans pouvoir enregistrer de commandes.

## **STATIONNEMENT**

Un membre du Conseil Municipal fait part de nouveaux problèmes de stationnement au niveau d'une cour commune Rue Martin IV. La voiture n'est pas stationnée sur une place de parking et gêne la visibilité pour sortir de cette cour.

Monsieur Le Maire indique qu'un rappel sera fait dans les boîtes aux lettres de la cour concernée.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.*